

**ARRÊTÉ**

relatif à la publication de la loi du 18 mars 2011
modifiant les limites de zones sur le territoire de la commune de Lancy
(création d'une zone 4B protégée, située à l'ouest de la route du Grand-Lancy,
au lieu-dit « Village du Grand-Lancy »)
(10767)

Du 23 mars 2011

LE CONSEIL D'ÉTAT**ARRÊTE**

La loi ci-dessus doit être publiée dans la Feuille d'avis officielle.

Le délai de référendum expire le 9 mai 2011.

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours à la chambre administrative de la Cour de justice dans un délai de six jours dès le lendemain de sa publication dans la Feuille d'avis officielle.

Communiqué à :

Législation 1 ex.
Sautier 1 ex.
DCTI 1 ex.



Certifié conforme
La chancellerie d'Etat :